ANNEXE 240-A.1

Déclaration de conformité d'un navire de plaisance hors marquage « CE »

construit conformément aux dispositions de la division 240 du règlement relatif à la sécurité des navires

Loi n° 83-581 du 5 juillet 1983, modifiée, sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

Décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

Division 240 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987, modifié, relatif à la sécurité des navires.

Je soussigné(e):

o1 M. / Mme / Mlle
02 né(e) le/
04 résidant à :
of Toolant a T
o₅ ☐ fabricant identifié en tant que professionnel avec raison sociale o₅ ☐ mandataire du fabricant
or agissant au nom de l'entreprise dont la raison sociale et l'adresse sont :
os 🗌 constructeur amateur, ou personne autre que le constructeur, et ayant réalisé des modifications
que le navire dont le numéro d'identification est (09)
et répondant à la description suivante :
10 véhicule nautique à moteur 11 canoë ou kayak 12 navire à sustentation 13 hydroptère 14 submersible 15 Désignation du modèle ou du plan : 16 Date de conception du modèle ou du plan : 17 Date de début de construction : 18 Nombre de coques : 19 Catégorie de conception : 20 Si catégorie A ou B, nom de l'organisme notifié ou agréé : 21 Référence et date du rapport : Propulsion principale : 22 voilier 23 non-voilier 24 énergie humaine 25 Puissance max. recommandée : 26 Surface de la voilure : 27 Longueur de coque : 28 Bau maximum : 29 Nombre de personnes maximum embarquées : 30 Charge maximale : 30 Charge maximale : 30 Longueur de coque : 30 Karge maximale : 30 Charge maxima
, ;
31 ☐ ayant subi des modifications concernant : 32 ☐ longueur de coque 33 ☐ déplacement lège 34 ☐ chargement max. 35 ☐ nombre de personnes max.
est conforme aux dispositions du chapitre 2 de la division 240 en vigueur.
36 Signature du déclarant :